



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/1/Corr.1
28 novembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
16 mars - 24 avril 1998

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Rectificatif

Le paragraphe 3 a) doit se lire comme suit :

a) Point 5 - Un groupe de travail à composition non limitée, créé pour élaborer des principes directeurs sur les programmes d'ajustement structurel et les droits économiques, sociaux et culturels (décision 1997/103 de la Commission et décision 1997/283 du Conseil économique et social) doit se réunir du 16 au 20 février 1998.
